

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, réunissant 96 collectivités et établissements publics d'Ile-de-France.**

### **Les deux appels d'offres de fourniture d'énergie électrique et de services associés à cette fourniture sont déclarés infructueux**

Le Sipperec est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité réunissant 96 collectivités et établissements publics d'Ile-de-France.

Le 8 avril dernier étaient publiés les avis publics d'appel à concurrence pour :

- un marché d'énergie électrique
- un marché de services associés à cette fourniture.

#### **1 Le marché de fourniture d'énergie électrique**

**Ce marché comprenait 5 lots :**

- Lot 1 : Points de livraison, hors Eclairage Public, équipés de compteurs à courbe de charge télérelevée : 26 GWh ; 35 Points de Livraison ( PDL).  
Deux offres ont été déposées.
- Lot 2 : Points de livraison, hors Eclairage Public, > 36 kVA, non équipés de compteurs à courbe de charge télérelevée : 210 GWh ; 1518 PDL.  
Deux offres ont été déposées.
- Lot 3 : Points de livraison, hors Eclairage public, < = 36 kVA, non équipés de compteurs à courbe de charge télérelevée : 48 GWh ; 4469 PDL.  
Quatre offres ont été déposées. Une a été jugée irrecevable.
- Lot 4 : Points de livraison, Eclairage Public : 114 GWh ; 3049 PDL.  
Deux offres ont été déposées.

- Lot 5 : Points de livraison, dont les équipements de comptage ne sont pas compatibles avec le Tarif d'utilisation du réseau public (TURP) : 27 GWh ; 343 PDL. Une seule offre a été déposée.

### **Décisions de la commission d'appel d'offres :**

- Les lots sont déclarés infructueux. Aucune offre n'étant acceptable au regard des critères de sélection et surtout du critère principal de la valeur économique.
- La Commission d'appel d'offres ne juge pas utile de poursuivre la consultation publique par une procédure de marché négocié tel que le prévoit l'article 59 du Code des marchés publics.

### **Les 5 enseignements à retenir:**

#### **1 Peu de fournisseurs ont répondu à cet appel d'offres, le premier de cette importance lancé par des collectivités locales.**

Réponse de 4 fournisseurs sur les 27 présents dans les listes établies sur le site de la CRE.

#### **2 La forte spécificité des appels d'offres des collectivités locales**

Un nombre très important de points de livraison ayant des profils de consommation très divers : 9.500 pour le présent appel d'offres.

Les fournisseurs doivent se familiariser avec cette donnée.

#### **3 L'intérêt de l'achat groupé d'électricité pour les collectivités locales et leurs établissements est confirmé**

*Intérêt économique* : sans le regroupement des consommations, il est à peu près certain que les prix proposés auraient été encore plus élevés.

*Intérêt technique* : l'élaboration du cahier des charges et l'analyse des offres requièrent une véritable expertise

*Intérêt de gestion* : toutes les informations et repères sont maintenant disponibles ainsi que les pistes pour optimiser les tarifs, les consommations et mettre en œuvre des opérations de maîtrise de l'énergie.

#### **4 Le lot N°5 fait apparaître 343 points de livraison ( moins de 4% du nombre total des points de livraison mais 6% des consommations et 7% des coûts), dont les équipements de comptage ne sont pas compatibles avec le Tarif d'utilisation du réseau public (TURP).**

Ces points représentent une consommation de 27GWh et 2,6M€ sur la base des tarifs régulés actuels. Il y a un risque de situation discriminatoire. Ces points de livraison ne peuvent pas être réellement mis en concurrence, seul l'opérateur historique peut y répondre.

#### **5 L'appel d'offre a mis en évidence une forte irrégularité géographique de l'optimisation tarifaire des points de livraison pour laquelle les collectivités adhérentes demandent à l'opérateur historique de se mobiliser.**

## **2 Le marché de services associés à la fourniture d'énergie électrique**

2 lots :

**Lot 1: Gestion et analyse des consommations et des coûts : 7 offres dont 4 conformes**

Ce lot vise à optimiser le suivi et le contrôle des coûts, l'identification des anomalies et des actions correctives.

**Lot 2 : Maîtrise et réduction de la consommation en énergie électrique : 10 offres dont 8 conformes**

### **Décisions de la commission d'appel d'offres**

- Aucune offre n'est acceptable au regard des critères de sélection.
- Aucune offre n'apporte de réponse acceptable au regard des demandes exprimées dans le cahier des charges et aucune proposition n'est exempte d'une insuffisance notoire au moins sur l'un des deux critères principaux ( valeur technique et valeur économique)
- Les lots sont déclarés infructueux
- La Commission d'appel d'offres ne juge pas utile de poursuivre la consultation publique par une procédure de marché négocié tel que le prévoit l'article 59 du Code des marchés publics.

### **Principaux enseignements**

Les fournisseurs d'électricité ont proposé des offres de services MDE (lot 2) pour les bâtiments communaux, ce qui témoigne de leur volonté de se positionner sur ce marché.

Néanmoins, en ce domaine, le marché n'est pas encore mature si l'on s'en tient à l'hétérogénéité des propositions des prestataires et à leur difficulté à offrir un service à la fois compétitif et acceptable économiquement.

## **3 Le groupement de commandes continue**

Dès maintenant un certain nombre d'actions ont été décidées avec les adhérents pour préparer le prochain appel d'offres :

- Actualisation et enrichissement de la base de données,
- Résolution des contraintes liées à la non-compatibilité de certains équipements de comptage avec le TURP,
- Politique active d'optimisation tarifaire,
- Soutien aux actions en faveur de la maîtrise des consommations en relation avec les adhérents, l'ADEME et d'autres partenaires.

Les collectivités qui souhaitent rejoindre le groupement peuvent délibérer dans l'attente de la prochaine consultation qui sera lancée au moment le plus opportun pour les adhérents.

**Contact Presse**

**Catherine Dumas**

**Directrice de la communication**

**[cdumas@sipperec.fr](mailto:cdumas@sipperec.fr) - 01 44 74 32 09**